



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 02 novembre 2015
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 08/2015

<p align="center">DEMANDE DE CREDIT POUR LA REFECTION DE LA FOSSE A LISIER DU CHALET DE RODOMONT DEVANT</p>
--

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 177'000.- en vue de la réfection de la fosse à lisier du chalet d'alpage de Rodomont-Devant.

2. PROBLÉMATIQUE

Dans son rapport 2010-2011, la commission de gestion mentionnait :

Après la visite du chalet, nous constatons que la fosse à lisier n'est plus en bon état. Elle cause des soucis aux amodiataires. En effet, le niveau de celle-ci se trouve plus haut que le niveau des écoulements de la cuisine. Par conséquent, elle ne peut pas être utilisée complètement et doit être vidée régulièrement. Il serait souhaitable d'envisager une réfection, voire une nouvelle construction dans les normes actuelles et ceci dans un proche avenir. »

Dès lors, la Municipalité a pris contact avec le bureau d'ingénieurs Daniel Martin de Château-d'Oex, lequel a établi un projet pour la réfection de cet aménagement.

Le but serait de réaliser ces travaux au printemps 2016.

3. PROJET

La Municipalité projette les travaux suivants :

- Remplacement de la fosse existante
- Construction d'une fumière avec raccordement des nouvelles infrastructures avec les différentes étables ;
- Construction de WC publics

Les WC publics permettront de remplacer les actuels WC mobiles qui avaient été installées pour les divers promeneurs et parapentistes.

L'offre du bureau Martin se présente comme suit :

Maçonnerie :	CHF 126'990.00
WC publics :	<u>CHF 10'000.00</u>
Montant des travaux :	CHF 136'990.00
Divers et imprévus :	<u>CHF 14'047.05</u>
Montant des travaux (HT) :	CHF 151'037.05
Honoraires	<u>CHF 11'000.00</u>
Coût brut du projet (HT)	CHF 162'037.05
TVA 8%	<u>CHF 12'962.95</u>
COÛT TOTAL TTC	<u>CHF 175'000.00</u>
Frais administratifs (enquête, etc)	<u>CHF 2'000.00</u>
COÛT TOTAL	<u>CHF 177'000.00</u>

4. FINANCEMENT

Aucun emprunt n'étant nécessaire, la Municipalité vous propose de financer ce montant par les liquidités communales.

Une demande a été adressée aux améliorations foncières afin de voir dans quelles mesures un subventionnement serait envisageable. Leur réponse ne nous est pas connue au moment de boucler ce préavis.

L'amortissement quant à lui se fera sur une durée de 10 ans, soit CHF 17'700.- par année, par le compte 3201.3303 « Rodomont-Devant - Amortissement », la première fois au budget 2017

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 05 décembre 2015

- Vu** le préavis N° 08/2015
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la fosse à lisier du chalet de Rodomont-Devant ;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 177'000.-
- **De financer** ce montant par les liquidités communales.
- **D'amortir** l'investissement net de CHF 177'000.- sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 17'700.- par année, par le compte 3201.3303 « Rodomont-Devant – Amortissement » la première fois au budget 2017

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 02 novembre 2015 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 05 décembre 2015.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.



Délégué municipal :

- M. Maurin Schwitzguebel